

Ingés, cadres, techs :

ALERTE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint un niveau record en 2023, et nous ne pouvons plus les freiner suffisamment pour éviter que le seuil des 1,5°C fixé par les Accords de Paris ne soit dépassé. La dégradation de notre planète continue d'être promue par des dirigeant·es internationaux qui n'ont que les intérêts financiers des multinationales en tête, et qui minimisent la crise écologique que nous subissons.

UN ISOLEMENT MANAGÉRIAL ACCRU

La réduction du rôle des institutions représentatives des travailleurs (CSE, CSA ou CST) sur les questions environnementales signifie moins de relais au sein de l'entreprise ou de l'administration pour aider à sensibiliser aux enjeux environnementaux, et porter collectivement des revendications. Nous serons donc livré·es à des arbitrages contradictoires entre objectifs économiques, responsabilité environnementale et impacts sociaux, sans cadre clair de concertation.



La référence syndicale

NON AU DÉTRICOTAGE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT !

La France n'échappe pas à ce contexte international, ni aux discours et politiques anti-scientifiques. Les lois Duplomb et de Simplification qui sont présentées comme de vulgaires ajustements techniques pour « simplifier » les normes, participent en réalité à un démantèlement en règle des protections environnementales, et à l'affaiblissement des obligations des entreprises. **En tant que travailleur·ses qualifié·es à responsabilité, nous sommes aujourd'hui pris·es en étau entre des injonctions économiques de plus en plus brutales et des exigences environnementales et sociales urgentes.**

MOINS DE TRANSPARENCE, PLUS DE RISQUES

Les procédures d'évaluation environnementale sont réduites, les études d'impact allégées, les procédures de participation citoyenne sont attaquées : nous serons confronté·es à des prises de décisions plus rapides et donc plus risquées, sans analyse approfondie des effets à moyen et long terme. Et en tant que cadres et professions intermédiaires, nous portons la responsabilité de projets dont l'impact réel peut être incontrôlé et risqué juridiquement.

UNE MISE EN CAUSE DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

La simplification par le bas heurte les valeurs de rigueur, de responsabilité et de sens que beaucoup d'ingés, cadres et techs défendent au quotidien. Ces lois renforcent une logique court-termiste qui dégrade le sens du travail, éloigne les collectifs de décision, et affaiblit la capacité à construire des stratégies robustes et à la hauteur des défis.

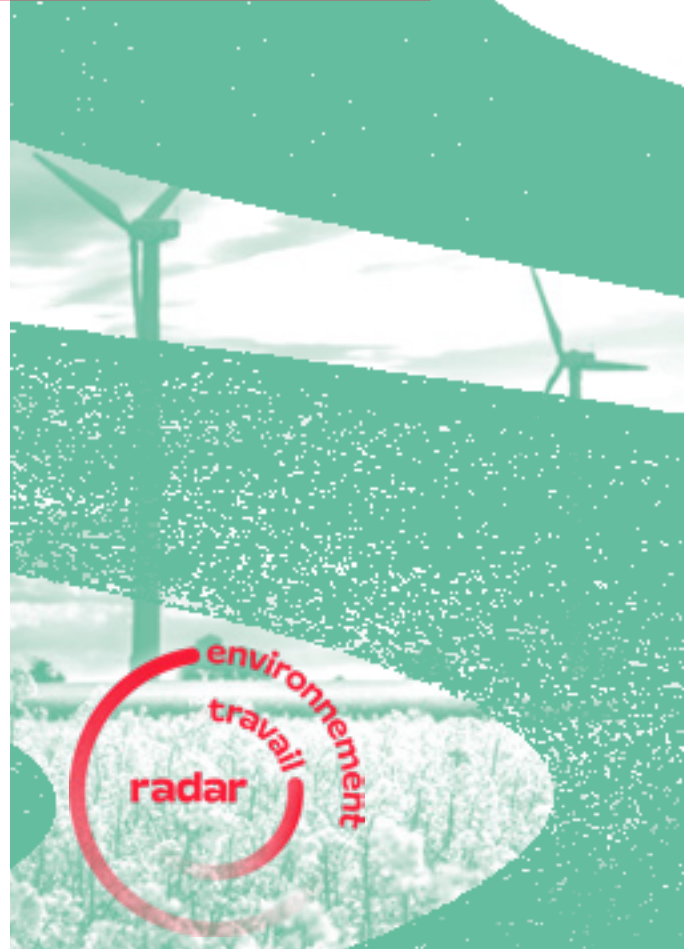
L'UGICT-CGT ALERTE SUR CES DÉRIVES

ET PROPOSE UNE AUTRE VOIE

Nous portons un projet de société dans lequel les stratégies des entreprises et les politiques publiques doivent intégrer aux enjeux économiques les enjeux environnementaux. Les ingés, cadres et techs doivent pouvoir participer à l'élaboration des décisions à partir de leur expertise professionnelle, et les instances représentatives des travailleurs-ses doivent disposer de nouveaux pouvoirs d'intervention !

REPRENDRE LA MAIN SUR NOTRE TRAVAIL

Mais il n'y a pas de fatalité : pour changer la donne, vous pouvez déployer le **Radar Travail et Environnement**, outil innovant permettant de mesurer l'impact environnemental et social de nos entreprises ou administrations ! Cet outil vous permet de recueillir les propositions des salarié·es, et de bâtir des revendications collectives afin de changer les choses. C'est notamment grâce à lui que le syndicat CGT du Conseil départemental des Yvelines a fait inclure un axe environnemental au plan de formation, a obtenu l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques de gestion 2025/2028, ou encore l'amélioration des circuits-courts pour les cantines des collèges du département.



L'UGICT-CGT APPELLE LES CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES À PARTICIPER À LA TRANSFORMATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LEUR ENTREPRISE OU ADMINISTRATION, ET À SE MOBILISER CONTRE LES LOIS DUPLOMB ET DE SIMPLIFICATION, ET REVENDIQUE :

- Le renforcement du droit d'alerte environnemental, avec notamment la mise en place d'un droit de refus et du droit de proposition d'alternative pour les travailleur·ses et leurs représentant·es dans les instances de représentation du personnel ;
- Un renforcement du rôle des CSE, CSA et CSCT sur les questions environnementales, avec expertise indépendante et consultation obligatoire ;
- Des formations obligatoires à la transition écologique pour l'encadrement, financées par les employeurs ;
- A minima, une participation des salarié·es à 50% dans la gouvernance des entreprises afin d'y intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les choix stratégiques ;
- Des espaces de débat et de décision partagés, où les ingés, cadres et techs peuvent porter leur vision d'un management responsable et soutenable ;
- Le renforcement des services publics, tel que l'Office français de la biodiversité (OFB), avec un ministère de plein exercice « technique et scientifique » en charge de l'environnement ;
- La mise en œuvre de politiques publiques de rupture sur l'utilisation des énergies fossiles, le productivisme, le consumérisme et l'extractivisme.

**EN SAVOIR PLUS
SUR L'OUTIL
RADAR TRAVAIL
ENVIRONNEMENT**

